



ATELIERS PARTICIPATIFS:

17 novembre à 19h00

> Pôle d'activité Maurice Noguès
5, avenue de la Porte de Vanves (annulé)

2 décembre à 19h00

> Mairie annexe, salon Leclerc
2, rue Durouchoux

15 décembre à 19h00

> Mairie du 14^{ème}, salle des mariages
atelier optionnel

Compte-rendu du 1^{er} Atelier du 2 décembre 2010 le cœur du quartier « Broussais »

aménagement des espaces publics
du site de l'Hôpital Broussais à Paris 14ème



SYNTHESE DU 1^{er} ATELIER

atelier du 2 décembre 2010

L'atelier a pu se tenir, avec un nombre significatif de personnes, représentant les composantes attendues pour la participation. L'équipe municipale, la Maîtrise d'Ouvrage et l'équipe de Maîtrise d'œuvre étaient présentes.

Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé de 19h10 à 21h 30.

M. Jean-Paul MILLET, Premier Adjoint, chargé de l'urbanisme introduit l'atelier.

Monsieur le Maire est présent.

Le rappel de ce qui a été acté par les précédentes réunions de concertation est fait. Il s'agit notamment du principe de la voie traversante, et du sens de circulation (simple sens vers la rue Raymond Losserand pour la rue des Arbustes et double sens rue des Mariniers).

La présentation du projet s'est faite de manière formelle par Mme SANGRIGOLI et M. LARIVIERE.

Les débats sont coordonnés par M. VILLIEN (Th1).

M. MILLET et Monsieur le Maire recadrent les débats lorsque cela s'avère nécessaire.

Le débat est engagé par grandes questions et par ensembles spatiaux cohérents.



Points principaux abordés :

- Les 4 principes d'aménagements : le tapis vert, les salons, les voies parcs, le parvis.
- La couverture ou le maintien de l'ouverture de la Petite Ceinture (question posée explicitement)
- La rue des Arbustes (fonctionnement)
- La rue de Mariniers (fonctionnement et caractère)
- Le parvis de l'équipement culturel (fonctionnement et caractère)

Résumé des décisions:

- La répartition en 4 principes d'aménagements est consensuelle et servira donc de base au projet (le tapis vert, les salons, les voies parcs, le parvis).
- La Petite Ceinture ne sera pas couverte. Seuls les bords de la trémie seront retraités.
- Rue des Arbustes : des stationnements longitudinaux seront programmés côté immeuble. Leur nombre est à déterminer.
- Rue des Mariniers : l'assemblée est favorable à l'introduction de plantations d'arbres (solution 3 présentée).